

# Un internaute relaxé en appel après avoir téléchargé près de 500 films

Un jeune internaute, poursuivi pour avoir téléchargé ou copié près de 500 films sur internet ou des DVD, a été relaxé jeudi par la cour d'appel de Montpellier qui a confirmé le jugement rendu par le tribunal de grande instance de Rodez (Aveyron) en octobre.

Dans son arrêt, la cour rappelle que "lorsqu'une oeuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinée à une utilisation collective", se fondant sur les articles L122-3 à 5 du code de procédure pénale.

Suite de l'article : [bellaciao.org](http://bellaciao.org)

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le samedi 12 mars 2005**

Consultable en ligne :

<http://archives.cafeduweb.com/lire/5356-internaute-relaxe-en-appel-apres-avoir-telecharge-pres-500-films.html>